



Avis de la Commission de validation des procédures d'évaluation de la recherche

Paris, le **13 DEC. 2021**

La Commission de validation des procédures d'évaluation de la recherche du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), réunie le 13 décembre 2021, après en avoir délibéré, a validé la procédure d'évaluation mise en œuvre par l'instance d'évaluation de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) pour une durée de cinq ans (2022-2026).

Elle a constaté que ses modalités, qui ont fait l'objet d'une instruction préalable par le département d'évaluation de la recherche du Hcéres, sont en adéquation avec les principes, tant méthodologiques que déontologiques, qui régissent l'exercice des missions d'évaluation du Hcéres, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Les principes de validation, adoptés par le collège du Hcéres le 2 juin 2016 et modifiés le 20 mars 2017, sont respectés.

Le Hcéres souhaite obtenir en début de chaque année civile le planning annuel des évaluations pour permettre, le cas échéant, à un conseiller scientifique du Hcéres d'assister en qualité d'observateur, au déroulé d'une ou plusieurs évaluations.

La commission de validation accompagne sa décision des recommandations suivantes :

- grouper dans une vague annuelle d'évaluation, les GTR relevant de la même unité de recherche, et consacrer un paragraphe à l'évaluation de l'articulation entre les GTR et l'unité de recherche dont ils relèvent ;
- intégrer dans le rapport d'évaluation les « observations du GTR » ;
- rédiger un paragraphe dans « la synthèse des avis » qui permette de positionner sur la scène internationale, le GTR et les équipes qui le constituent ;
- fonder le référentiel de l'évaluation *ex post* des GTR sur celui du Hcéres applicable à la vague D, 2022-2023, l'évaluation du projet devant revenir au comité de visite ;
- porter une attention particulière aux nouveaux enjeux de la recherche (science ouverte, intégrité scientifique, développement durable par exemple) et prendre en considération les principes énoncés dans la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche.

Membres de la commission :

- Thierry Coulhon, président du Hcéres ;
- Stéphane Le Boulter, secrétaire général du Hcéres ;
- Eric Saint Aman, directeur du département d'évaluation de la recherche ;
- Valérie Botta-Genoulaz, membre du collège du Hcéres ;
- Paul Indelicato, membre du collège du Hcéres.

Thierry COULHON

SIGNÉ

Président du Hcéres